

**MAIRIE DE RUFFEC**  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

---

**ARRETE TEMPORAIRE DE DELEGATION DE FONCTION  
ET DE SIGNATURE A MONSIEUR Jean-Paul FORT, 1er ADJOINT AU MAIRE  
- ACQUISITION A LA COMMUNE DE RUFFEC D'UNE LICENCE APPARTENANT A MONSIEUR  
Jacky, Pierre CHAGNAUD**

---

Le Maire de RUFFEC,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,  
Vu l'arrêté Municipal n°003\_DG\_26 en date du 27 mars 2026 approuvant l'acquisition d'une licence d'exploitation de débit de boisson et spiritueux de 4<sup>ème</sup> catégorie donnant pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer tout document afférent à la transaction,

Considérant l'indisponibilité de Monsieur le Maire le jour de la signature des actes ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Jean-Paul FORT, 1er Adjoint au Maire, reçoit délégation pour signer l'acte notarié relatif à l'acquisition d'une licence d'exploitation de débit de boisson et spiritueux de 4<sup>ème</sup> catégorie appartenant à Monsieur Jacky, Pierre CHAGNAUD demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE (16600) 332 rue des Jonquilles.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Commune, et copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Fait à RUFFEC, le 30 mars 2026

Le Maire,

Thierry BASTIER

